



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56133

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2026

ÉDITÉ LE 31/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2000

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/12/2013
150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 431 899 954 RCS

Siret : 431 899 954 00090

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5035402

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10600061904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10600061904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : QUALI CONFORT

LIEU-DIT LESEON
ZONE INDUSTRIELLE DE KERIEL
29800 PLOUEDERN

Téléphone : 02 98 21 62 48

Fax : 02 98 85 30 02

Portable :

Site Internet : www.qualiconfort.com

E-mail : secretariat@qualiconfort.com

Responsabilité légale :

GUERMEUR SEBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	21/09/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	14/03/2024
o Fenêtres de toit	24/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	24/10/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.